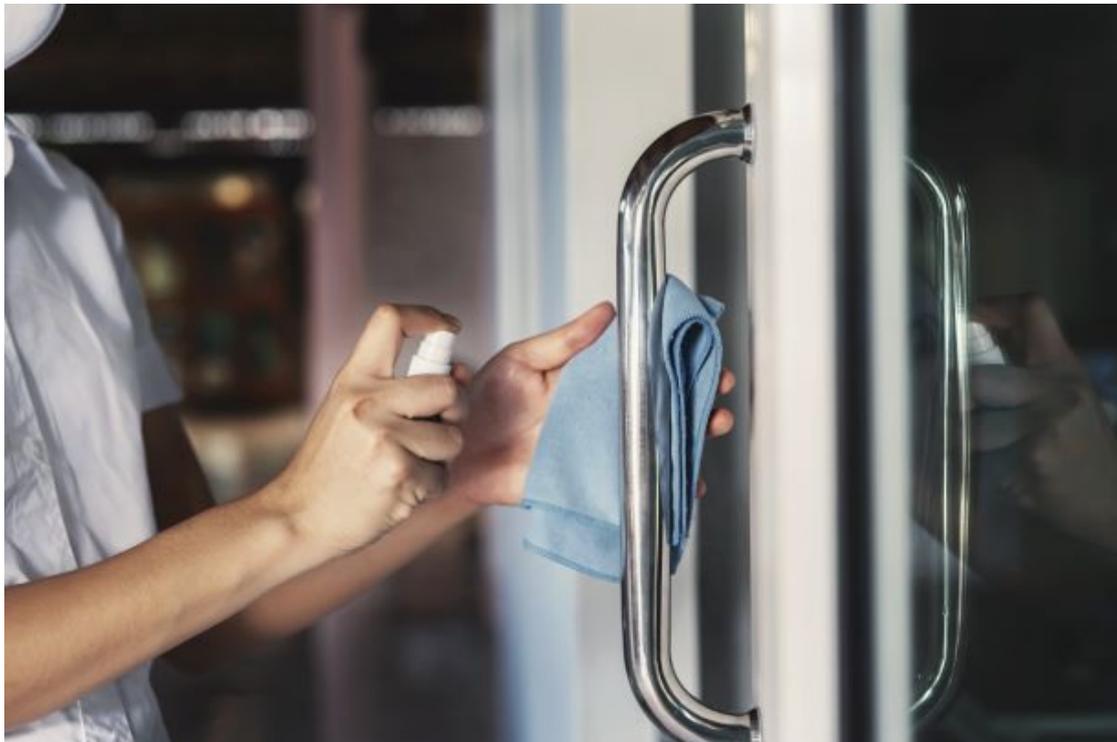




Article | 30 avril 2020 [Accès libre](#)



Un déconfinement complexe pour la protection de l'enfance

Le 11 mai sera-t-il une bouffée d'air frais pour les enfants protégés ? Pour l'heure, les réouvertures progressives des écoles et des domiciles, des établissements et des services, suscitent d'abord des interrogations pour les professionnels.

Une hirondelle ne fait certes pas le printemps, mais un mél de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) peut au moins faire rêver à une sortie de l'épidémie de Covid-19. L'administration centrale a diffusé une nouvelle fiche de consignes, datée du 27 avril, pour permettre « *une reprise des droits de visite en établissement et en accueil familial* ». Enfin vont pouvoir être organisées des retrouvailles, entre les enfants protégés et leurs parents, après six semaines de confinement ! Cet apparent retour à la normale, cependant, est encadré par 7 pages d'instructions aux professionnels de la protection de l'enfance. Le déconfinement, manifestement, ne sera pas un jeu d'enfant...

Sans improvisation

La fiche de consigne, en l'espèce, restreint d'emblée le type de visites autorisées : pour l'heure, seules peuvent être envisagées des rencontres sans hébergement de l'enfant, et

seulement « *si les conditions sanitaires locales et la situation de l'établissement ou de l'accueil familial le permettent* ». Ces réunions familiales, du reste, vont se faire sans improvisation : désormais les parents doivent d'abord signer une charte de bonne conduite, avant de rencontrer leur enfant, de préférence dans un espace extérieur, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale... « *Il faudra bien préparer les enfants et leurs parents à cette limitation des contacts* », commente Fabienne Quiriau, à la Cnape. « *Et je m'interroge pour les plus petits...* »

« Une même inquiétude »

Dès lors les préparations et les questionnements redoublent, si un déconfinement progressif se profile à partir du 11 mai à travers toute la France, pour les familles, comme pour les écoles, ainsi que pour les établissements et les services de la protection de l'enfance ou du handicap. « *Le secrétaire d'État Adrien Taquet nous a déjà demandé de lui faire remonter nos préoccupations face à ce déconfinement* », poursuit la directrice générale de la fédération d'associations. « *J'ai ainsi pu constater qu'elle entraînait une même grande inquiétude, chez tous nos délégués régionaux !* »

Une stratégie à partir du 4 mai

Le secrétaire d'État à la protection de l'enfance devrait y répondre en partie, en présentant une stratégie pour le déconfinement, dès le début de la semaine du 4 mai, selon son cabinet. Mais si l'heure est encore aux arbitrages, Adrien Taquet connaît maintenant tous les questionnements de ces professionnels – après une réunion téléphonique avec leurs associations, le 29 avril, ou les contributions écrites remises par exemple par le Gepso, pour les établissements publics, ou par la Cnape avec la Fehap et l'Uniopss, du côté de l'économie sociale.

Déconfiner les familles

Et pour les professionnels, le déconfinement des familles suscite déjà bien des craintes : « *Que va-t-on donc découvrir, chez toutes celles qui n'ont pas pu être visitées ? Certaines situations déjà suivies ont pu encore se dégrader* », comme le formule Fabienne Quiriau. « *Et d'autres situations inconnues vont maintenant émerger* », ajoute la présidente du Gepso, Marie-Laure de Guardia, évoquant **l'explosion des appels au 119**, en avril.

Du travail en mai

Adrien Taquet semble lui-même partager ces préoccupations. Dans un récent courrier à Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France (ADF), le secrétaire d'État souligne le besoin « *d'anticiper dès aujourd'hui les effets du déconfinement progressif et l'augmentation de la charge de travail* » des cellules de recueil des informations préoccupantes (Crip). Quant aux accompagnements à distance des familles, imposés par le confinement, ils devraient pouvoir reprendre progressivement en face-à-face : « *Cela est déjà en cours dans la plupart des départements et s'intensifiera à partir du 11 mai* », indique-t-on au secrétariat d'État. Les intervenants du milieu ouvert ne devraient donc pas chômer en mai.

Des écoles aux lycées

Quant aux réouvertures des écoles, à première vue, elles devraient offrir un répit bienvenu pour les établissements et les familles d'accueil. Mais puisque les primaires doivent reprendre avant les collèges et les lycées, en mai, « *bien des éducateurs devront donc accompagner les*

plus jeunes à l'école le matin avant de revenir s'occuper des plus grands encore confinés dans leur établissement », comme le traduit Fabienne Quiriau... Et le choix laissé aux parents de laisser leurs enfants confinés devrait compliquer, davantage encore, les organisations.

Priorité pour les enfants de l'ASE

Au moins Adrien Taquet devrait-il rendre la reprise de l'école « *prioritaire pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance* », indique-t-on à son cabinet. « *Des consignes seront prochainement adressées aux départements dans ce sens, pour que tout cela soit travaillé en lien avec les titulaires de l'autorité parentale.* » En outre, Marie-Laure de Guardia se réjouit déjà que « *des dispositifs pour le rattrapage scolaire soient annoncés pour cet été, avec un accès prioritaire pour les jeunes de la protection de l'enfance* ».

Prophylaxie

Mais face à ces prochains va-et-vient multiples, entre écoles, familles, établissements et services de la protection de l'enfance, les questions de prophylaxie se posent avec une urgence nouvelle. « *Pour le milieu ouvert, s'il n'y a pas de masque, il n'y aura pas de reprise de l'activité* », prévient déjà Fabienne Quiriau. Ces protections devront-elles s'imposer également en établissement, voire en famille d'accueil ? *Quid des enfants ?* Adrien Taquet devrait le préciser début mai, dans sa stratégie de déconfinement. En tout état de cause, les départements « *assureront la fourniture de masques pour les professionnels du secteur de la protection de l'enfance, avec un accompagnement financier de l'État* » précise-t-on déjà à son cabinet. « *Mais le nettoyage des lieux collectifs va être aussi une exigence nouvelle* », ajoute Fabienne Quiriau. Et déjà la Cnape plaide pour généraliser les dépistages aux professionnels intervenant à domicile, ainsi que pour tous les cas suspects.

Tensions sur les RH

Au passage, toutes ces réorganisations vont « *nécessiter du personnel, alors que tout le monde ne va pas reprendre le travail en même temps* », note Marie-Laure de Guardia, pour le Gepso. « *Nous aurons sans doute des tensions sur les ressources humaines...* » Et en prime, pour le privé non lucratif, se pose « *la question de la responsabilité des employeurs en cas de contamination* », ajoute Fabienne Quiriau. Quant aux assistants familiaux, ils ont pu vivre des confinements « *très douloureux, en surcharge émotionnelle, avec des jeunes aux troubles du comportement fréquents restés en permanence à la maison* », rapporte Marie-Noëlle Petitgas, la présidente de l'Anamaaf. Et elle redoute déjà bien des arrêts de travail.

Besoin de coordination

Pour ces défis des prochains mois, les responsables de la Cnape et du Gepso espèrent donc, de concert, que se poursuivent, et même s'améliorent, les coordinations entre les conseils départementaux et les représentants locaux de l'État. Car dans certains territoires, les autorités sont parfois restées trop cloisonnées. « *Il nous semble que les préfets pourraient organiser cette coordination* », suggère Marie-Laure de Guardia. L'ADF l'a au moins promis dans un communiqué le 24 avril : « *La coordination locale des interventions des départements et de l'État dans leurs missions respectives, va être renforcée.* »

Un été qui inquiète

Mais au fond, au Gepso, c'est l'été qui inquiète déjà. « *Il est vrai que nos établissements publics sont alors en première ligne pour les accueils d'urgence* », explique Marie-Laure de Guardia. « *Et*

dans deux mois, on va se retrouver face à des familles de nouveau sans école, manquant d'argent pour les loisirs de leurs enfants, et aux possibilités de déplacements encore limitées. » Les fonctionnaires craignent d'être cette fois bien seuls à gérer ces enfermements estivaux.

À lire également :

- [Les appels au 119 dans le confinement](#)
- [Coronavirus et protection de l'enfance : les départements, chefs de file inégaux](#)
- [La protection de l'enfance tente de consolider le confinement](#)

 **Olivier BONNIN**

SOURCES

- [La fiche de consignes pour les droits de visite](#)
- [La contribution du Gepso](#)
- [La contribution de la Cnape, de la Fehap et de l'Uniopss](#)
- [Le courrier d'Adrien Taquet à Dominique Bussereau](#)
- [Le communiqué de l'ADF](#)